

**2012**

**MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE – NOVEMBRE 2018  
VERSION 1.1**

*Ces objectifs de la formation s'appliquent à ceux qui commencent leur formation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.*

## **DÉFINITION**

La surspécialité en maladies infectieuses porte sur la prévention, l'investigation, le diagnostic et la gestion des maladies humaines causées par des agents infectieux. Les maladies infectieuses demeurent la principale cause de morbidité et de mortalité dans le monde et contribuent fortement à la morbidité et à la mortalité au Canada. Ces maladies ne se limitent pas à un seul organe ou système, et le spécialiste en maladies infectieuses doit être prêt à traiter des maladies touchant n'importe quelle partie du corps. La possibilité et la probabilité que ces maladies soient transmises à d'autres personnes, et les mesures visant à prévenir leur transmission, sont des composantes essentielles à la pratique concernant les maladies infectieuses. De plus, les patients souffrant de maladies multisystémiques complexes, y compris les immunodéficiences congénitales et acquises, sont très vulnérables aux infections graves. Ces infections peuvent venir compliquer l'évolution de la maladie sous-jacente et sa gestion et modifier la manifestation de la maladie elle-même. Aussi, certaines maladies non infectieuses peuvent imiter les symptômes d'une maladie infectieuse. Il est donc important que le spécialiste en maladies infectieuses ait une bonne connaissance de la médecine interne ou de la pédiatrie.

## **BUTS**

Au terme de sa formation, le résident doit être un surspécialiste compétent en maladies infectieuses, pouvant assumer le rôle de consultant dans la surspécialité. Il doit acquérir une connaissance pratique de la base théorique de la surspécialité, notamment de ses fondements dans les sciences médicales fondamentales et la recherche. Le spécialiste en maladies infectieuses doit acquérir une expertise de l'analyse critique de la documentation scientifique, appliquer ses conclusions à la pratique clinique et être un participant efficace à l'enseignement de ses collègues, des étudiants, des autres professionnels de la santé et des patients.

Seuls les candidats ayant reçu le certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en médecine interne ou en pédiatrie sont admissibles au certificat en maladies infectieuses. Pour pratiquer la surspécialité en maladies infectieuses, le candidat doit avoir acquis des compétences dans le cadre d'une formation en médecine interne ou en pédiatrie.

---

*Le masculin est utilisé seulement pour simplifier le texte.*

Les résidents doivent démontrer qu'ils ont les connaissances, les aptitudes et les attitudes nécessaires pour offrir à une population diversifiée un service et des soins efficaces et axés sur le patient. Les spécialistes en maladies infectieuses doivent connaître l'impact de ces maladies sur les collectivités et comprendre les rôles et les responsabilités des spécialistes en maladies infectieuses en matière de prévention, de contrôle et de gestion de ces maladies. Dans tous les aspects de leur pratique, ils doivent pouvoir aborder de façon professionnelle les questions liées à l'éthique, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à l'abus d'alcool ou d'autres drogues, à la culture, à l'ethnicité et aux croyances.

Durant la formation sur les maladies infectieuses, les résidents doivent acquérir des compétences cliniques en matière de diagnostic et de gestion des infections, ainsi que de solides connaissances scientifiques de base en microbiologie, en immunologie, en pathologie, en pharmacologie, en santé publique et en épidémiologie. Une expérience relative aux soins en hospitalisation et en milieu ambulatoire est requise ainsi que des suivis longitudinaux. Les résidents doivent apprendre à agir comme consultants pour d'autres professionnels de la santé et comprendre comment appliquer leurs compétences précises afin d'offrir des soins continus aux patients dans un contexte multidisciplinaire et interprofessionnel. Ils doivent acquérir une bonne compréhension du laboratoire de microbiologie ainsi que la capacité de demander les tests appropriés au laboratoire de microbiologie, d'interpréter les résultats et de participer à la gestion du laboratoire. Les résidents doivent accroître leurs compétences en résolution de problèmes, acquises durant leur formation en médecine interne ou en pédiatrie et utiliser ces compétences pour la gestion des maladies infectieuses chez les patients souffrant de maladies complexes. Le spécialiste en maladies infectieuses doit pouvoir repérer les menaces de nouvelles maladies infectieuses et y réagir, et démontrer l'utilisation judicieuse des ressources, notamment les antibiotiques, le laboratoire et d'autres ressources diagnostiques.

## COMPÉTENCES EN MALADIES INFECTIEUSES

Après avoir terminé sa formation, le résident aura acquis les compétences suivantes et sera efficace dans les rôles suivants.

### **Expert médical**

#### ***Définition :***

Comme *experts médicaux*, les spécialistes en maladies infectieuses jouent tous les rôles CanMEDS et mettent en œuvre leur savoir médical, leurs compétences cliniques spécialisées et leurs attitudes professionnelles pour dispenser des soins axés sur les patients. Le rôle d'*expert médical* est le rôle pivot du médecin dans le cadre CanMEDS.

**Compétences clés et habilitantes : Les médecins spécialistes en maladies infectieuses peuvent...**

**1. Travailler efficacement comme consultants en jouant tous les rôles du cadre CanMEDS pour dispenser des soins médicaux optimaux, respectueux de l'éthique et axés sur les patients**

- 1.1. Faire une consultation, et notamment présenter des évaluations et des recommandations bien documentées, oralement, par écrit ou par voie électronique, pour répondre à une demande d'un autre professionnel de la santé
- 1.2. Utiliser toutes les compétences CanMEDS pertinentes à la spécialité en maladies infectieuses
- 1.3. Définir les problèmes éthiques pertinents qui surgissent dans le cadre des soins aux patients et y répondre de la façon appropriée
- 1.4. Établir un ordre des priorités efficace quant à leurs obligations professionnelles face à de nombreux patients et problèmes
  - 1.4.1. Reconnaître que la nature des maladies infectieuses, y compris les flambées épidémiques, est imprévisible et que les médecins spécialistes en maladies infectieuses font preuve de souplesse et ont d'excellentes capacités de gestion des priorités
- 1.5. Prodiguer des soins fondés sur la compassion et axés sur les patients
- 1.6. Reconnaître les dimensions déontologiques de la prise de décision en médecine et en tenir compte
- 1.7. Démontrer leur expertise médicale ailleurs que dans les soins aux patients, notamment en témoignant comme experts devant les tribunaux, en conseillant les gouvernements sur la prévention et le contrôle des infections, la santé publique relativement aux maladies infectieuses et la gestion responsable des antimicrobiens

**2. Acquérir et maintenir des connaissances cliniques, des compétences spécialisées et des attitudes convenant à la pratique de la subspecialité en maladies infectieuses**

- 2.1. Appliquer leurs connaissances des sciences cliniques, sociocomportementales et biomédicales fondamentales pertinentes aux maladies infectieuses

Agents infectieux :

- 2.1.1. Décrire la taxonomie, la structure, la physiologie, le cycle de vie, les facteurs de virulence, la pathologie et la sensibilité aux antimicrobiens des micro-organismes qui provoquent des maladies humaines
- 2.1.2. Décrire la structure et la pathogénie des particules protéiques infectieuses (prions)

Maladies infectieuses aiguës et chroniques :

- 2.1.3. Décrire l'étiologie, l'épidémiologie, la pathogénie, l'évolution naturelle, la pathologie, les caractéristiques cliniques, la prévention et la gestion :
  - 2.1.3.1. des infections acquises dans la collectivité, y compris :
    - 2.1.3.1.1. la bactériémie, la pneumonie, la gastroentérite, l'hépatite, les infections génitales et urinaires ainsi que les infections endovasculaires, du système nerveux central, de la peau et des tissus mous, de la tête et du cou, des os et des articulations ainsi que celles associées à des appareils
  - 2.1.3.2. des maladies infectieuses causées par des pathogènes précis, y compris les bactéries, les mycobactéries, les champignons, les virus, les parasites et les prions
  - 2.1.3.3. des maladies infectieuses dans des hôtes particuliers ou dans des groupes précis, y compris :
    - 2.1.3.3.1. les immigrants et les réfugiés
    - 2.1.3.3.2. les voyageurs
    - 2.1.3.3.3. les hôtes immunocompromis, y compris les personnes atteintes de déficits immunitaires primaires et secondaires
    - 2.1.3.3.4. les femmes enceintes
    - 2.1.3.3.5. les patients pédiatriques, de la prématurité à l'adolescence
    - 2.1.3.3.6. les patients infectés par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
    - 2.1.3.3.7. les consommateurs de drogue par injection
    - 2.1.3.3.8. les patients postopératoires
    - 2.1.3.3.9. les patients brûlés et les victimes de traumatismes
    - 2.1.3.3.10. les patients souffrant de fibrose kystique
    - 2.1.3.3.11. les patients atteints d'infections nosocomiales
    - 2.1.3.3.12. les patients vivant dans la pauvreté
    - 2.1.3.3.13. les patients ayant subi une greffe d'appareil médical
    - 2.1.3.3.14. les patients en état critique
    - 2.1.3.3.15. les Autochtones
  - 2.1.3.4. des maladies infectieuses causées par des pathogènes émergents et le bioterrorisme
  - 2.1.3.5. des infections causées par des organismes résistants aux traitements
  - 2.1.3.6. des zoonoses, y compris les ectoparasites

Prévention et contrôle des infections :

- 2.1.4. Discuter des devoirs et des responsabilités du professionnel du contrôle des infections et de l'épidémiologiste hospitalier
- 2.1.5. Reconnaître l'écllosion d'une épidémie et décrire les principes d'investigation des épidémies, tant en milieu institutionnel que communautaire
- 2.1.6. Connaître les exigences en matière de déclaration aux autorités locales de la santé publique
- 2.1.7. Discuter des méthodes de surveillance
- 2.1.8. Décrire les interventions de prévention et de contrôle des infections
- 2.1.9. Décrire les principes et les pratiques de désinfection et de stérilisation, y compris les conséquences d'une mauvaise désinfection ou stérilisation
- 2.1.10. Donner les grandes lignes de la pratique et des principes du nettoyage des installations pour éviter la transmission
- 2.1.11. Discuter du rôle des comités de prévention et de contrôle des infections dans les établissements de santé
- 2.1.12. Donner les grandes lignes des stratégies pharmacologiques et non pharmacologiques pour la prévention des infections des sites opératoires
- 2.1.13. Discuter des principes de prévention et de gestion des maladies transmissibles en milieu institutionnel
- 2.1.14. Expliquer la pertinence des techniques d'épidémiologie moléculaire pour la prévention et le contrôle des infections
- 2.1.15. Connaître le lien entre les maladies infectieuses et la santé des travailleurs
- 2.1.16. Discuter du rôle de la prévention et du contrôle des infections dans l'identification et le dépistage des agents pathogènes nouveaux ou émergents chez les patients
- 2.1.17. Connaître les indications et les procédures pour la pose et le retrait des équipements de protection individuelle (EPI)

Problèmes complexes dans lesquels l'infection peut jouer un rôle :

- 2.1.18. Élaborer un diagnostic différentiel pour les syndromes de fièvre, y compris les fièvres d'origine inconnue, les fièvres et les éruptions cutanées, les fièvres chez les patients immunocompromis, les fièvres périodiques, les fièvres récurrentes ainsi que les maladies fébriles aiguës, et décrire l'approche clinique et de laboratoire pour leur gestion
- 2.1.19. Reconnaître les signes de septicémie, de syndrome de réponse inflammatoire systémique et de syndrome de dysfonctionnements ou de défaillances organiques multiples et décrire les principes de gestion de ces troubles

## OBJECTIFS DE LA FORMATION EN MALADIES INFECTIEUSES (2012)

- 2.1.20. Élaborer un diagnostic différentiel pour les infiltrats pulmonaires d'étiologie incertaine et discuter de l'investigation de ces infiltrats, particulièrement chez les hôtes immunocompromis

### Microbiologie médicale et tests cliniques en laboratoire :

- 2.1.21. Discuter du choix, du prélèvement et du transport des échantillons pour les infections causées par des bactéries, des virus, des champignons, des parasites ou des prions
- 2.1.22. Expliquer comment la qualité des échantillons est évaluée
- 2.1.23. Démontrer l'utilisation appropriée des tests de microbiologie
- 2.1.24. Décrire comment les tests de laboratoire suivants sont effectués ou interprétés :
  - 2.1.24.1. les méthodes d'isolement et d'identification des microorganismes
  - 2.1.24.2. le test de sensibilité aux antimicrobiens
  - 2.1.24.3. la sérologie pour le dépistage d'agents infectieux
- 2.1.25. Connaître le rôle du laboratoire de microbiologie dans la prévention, le contrôle, la gestion et la surveillance des infections
- 2.1.26. Décrire les exigences de déclaration du laboratoire en matière de santé publique

### Immunologie :

- 2.1.27. Connaître les concepts d'immunité innée et adaptative
- 2.1.28. Connaître les mécanismes pathogéniques par lesquelles les réponses immunitaires facilitent ou préviennent les maladies, y compris les cytokines, la maladie du greffon contre l'hôte, et le rejet des tissus transplantés
- 2.1.29. Développer une approche pour l'évaluation immunologique des patients avec des infections récurrentes
- 2.1.30. Discuter des effets des thérapies émergentes qui ciblent de façon sélective certaines composantes intervenant dans la réaction de l'hôte

### Immunisation :

- 2.1.31. Connaître l'immunisation active et passive, particulièrement en ce qui concerne les différents groupes, les nouveaux vaccins et les nouvelles stratégies de vaccination
- 2.1.32. Discuter des différents types de vaccins, y compris les vaccins atténués, les vaccins polysaccharidiques conjugués et les protéines bactériennes purifiées

- 2.1.33. Discuter des indications, des contre-indications, de l'efficacité, de l'efficience et des effets secondaires des vaccins homologués ainsi que des idées fausses les concernant

Agents antimicrobiens et autres traitements des maladies infectieuses :

- 2.1.34. Connaître la classification des agents antimicrobiens homologués
- 2.1.35. Décrire la pharmacocinétique et la pharmacodynamie des agents antimicrobiens dans les états normaux et malades
- 2.1.36. Connaître les mécanismes d'action des agents antimicrobiens et de résistance à ceux-ci
- 2.1.37. Prévenir, reconnaître et gérer les toxicités des antimicrobiens et les interactions médicamenteuses
- 2.1.38. Avoir une connaissance approfondie des indications cliniques justifiant l'utilisation d'agents antimicrobiens, des contre-indications et de l'utilisation de ces agents
- 2.1.39. Discuter des répercussions économiques de l'utilisation d'agents antimicrobiens
- 2.1.40. Connaître les principes et les indications de la chimioprophylaxie
- 2.1.41. Connaître le processus d'acquisition des agents antimicrobiens grâce au Programme d'accès spécial (PAS) de Santé Canada et d'autres voies d'accès aux médicaments
- 2.1.42. Connaître les indications cliniques justifiant l'utilisation de l'immunoglobuline dans le traitement d'infections, les contre-indications et l'utilisation de celles-ci
- 2.1.43. Connaître les indications cliniques justifiant l'utilisation d'antitoxines dans le traitement d'infections, les contre-indications et l'utilisation de celles-ci

Gestion des agents antimicrobiens :

- 2.1.44. Décrire l'épidémiologie de la résistance antimicrobienne, y compris sa prévalence, son incidence et les facteurs contributifs
- 2.1.45. Connaître les répercussions de la résistance antimicrobienne à l'échelle du patient, de l'établissement de soins et de la collectivité
- 2.1.46. Discuter des stratégies visant à promouvoir un usage judicieux des antimicrobiens
- 2.1.47. Discuter des avantages associés aux programmes de gestion des agents antimicrobiens et aux composantes de tels programmes
- 2.1.48. Discuter de l'organisation et de la mise en œuvre de programmes de gestion des agents antimicrobiens en milieu hospitalier
- 2.1.49. Discuter des paramètres servant à mesurer l'efficacité d'un programme de gestion des agents antimicrobiens

Santé publique :

- 2.1.50. Déterminer les infections et les syndromes infectieux importants en matière de santé publique
- 2.1.51. Discuter des principes de gestion par la santé publique des infections transmissibles, y compris la surveillance, la déclaration, la quarantaine, la prophylaxie et les contrôles environnementaux
- 2.1.52. Discuter de l'investigation d'une épidémie ou d'une éclosion
- 2.1.53. Décrire les exigences de déclaration des médecins en matière de santé publique
  
- 2.2. Décrire le cadre des compétences CanMEDS qui sont pertinentes à la subsécialité des maladies infectieuses
- 2.3. Mettre en œuvre les compétences d'apprentissage à vie propres au rôle d'érudit, pour adopter un programme personnel de mise à jour et approfondir les domaines de compétence professionnelle
- 2.4. Contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients en matière de maladies infectieuses, par la mise en œuvre des données les plus probantes disponibles et des pratiques exemplaires
  - 2.4.1. Discuter de l'impact des infections nosocomiales sur la santé des patients
  - 2.4.2. Prescrire des antimicrobiens de façon sécuritaire et efficace, en tenant compte de leurs effets positifs et négatifs sur les patients, individuellement, et sur la collectivité en général

### **3. Procéder à une évaluation complète et appropriée d'un patient**

- 3.1. Déterminer et étudier efficacement les problèmes à aborder au cours d'une rencontre avec un patient, en tenant compte du contexte et des préférences de celui-ci
- 3.2. Réunir les antécédents pertinents de façon concise et exacte, compte tenu du contexte et des préférences du patient aux fins du diagnostic, du traitement, de la promotion de la santé et de la prévention des maladies, y compris :
  - 3.2.1. les voyages, le travail, les comportements personnels et les expositions qui pourraient prédisposer le patient à certaines maladies infectieuses
  - 3.2.2. les facteurs prédisposants, les antécédents familiaux, les allergies et l'historique des infections récurrentes ou récentes qui pourraient laisser entrevoir un historique d'immunosuppression ou d'infection par un micro-organisme résistant aux antimicrobiens
  - 3.2.3. le carnet de vaccination



- 3.3. Procéder à un examen physique précis, pertinent et exact aux fins du diagnostic, du traitement, de la promotion de la santé et de la prévention des maladies
  - 3.3.1. Poser et retirer de l'équipement de protection individuelle (EPI), au besoin
  
- 3.4. Choisir des méthodes d'investigation appropriées sur le plan médical en exploitant efficacement les ressources et conformément à l'éthique
  - 3.4.1. Déterminer les tests microbiologiques les mieux adaptés à l'infection considérée
  - 3.4.2. Connaître les fondements des modalités d'imagerie diagnostique utiles pour l'investigation des maladies infectieuses et des maladies imitant une infection
  
- 3.5. Démontrer des techniques efficaces de solution de problèmes cliniques et faire preuve de jugement face aux problèmes des patients, y compris interpréter les données disponibles et intégrer de l'information pour produire des diagnostics différentiels et des plans de traitement
  - 3.5.1. Déterminer les complications à court et à long terme des maladies infectieuses et leurs traitements, y compris le potentiel d'interactions médicamenteuses et de superinfections
  - 3.5.2. Proposer des diagnostics autres que des diagnostics de maladies infectieuses dans les cas de maladies imitant les maladies infectieuses

#### **4. Pratiquer efficacement les interventions de prévention et de traitement**

- 4.1. Mettre en œuvre un plan de traitement en collaboration avec un patient, sa famille et ses proches aidants<sup>1</sup> et un médecin consultant
  - 4.1.1. Reconnaître que la compréhension et la participation du patient et de sa famille et de ses proches aidants sont essentielles pour assurer le respect du plan de gestion
  - 4.1.2. Montrer aux patients, à leur famille et à leurs proches aidants l'importance de bien administrer les agents antimicrobiens afin d'obtenir de bons résultats et de diminuer les cas de résistance aux antimicrobiens
  - 4.1.3. Informer les patients, leur famille et leurs proches aidants des effets indésirables et des complications découlant du traitement
  - 4.1.4. Éduquer les patients, leur famille et leurs proches aidants sur le rôle de la vaccination dans la prévention des maladies, y compris sur le rôle de l'immunité collective

---

<sup>1</sup> Dans ce document, l'expression « famille et proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

- 4.2. Démontrer une mise en œuvre appropriée et opportune des interventions de prévention et de traitement
  - 4.2.1. Reconnaître les infections qui représentent une urgence médicale et réagir en conséquence
  - 4.2.2. Repérer les patients pour qui la chimioprophylaxie est recommandée
  - 4.2.3. Évaluer et gérer les cas de personnes qui ont été exposées à du sang ou à des liquides corporels
  - 4.2.4. Comprendre le rôle des stratégies de réduction des méfaits pour les patients à risque continu d'infection
  - 4.2.5. Mettre en place des mesures de contrôle rapide des infections pour prévenir la transmission de maladies infectieuses transmissibles connues et émergentes
- 4.3. Obtenir le consentement éclairé nécessaire en vue des investigations et des traitements
- 4.4. S'assurer que les patients reçoivent des soins de fin de vie appropriés
  - 4.4.1. Discuter des directives de soins avancées et des préférences et des décisions relatives à la fin de vie avec les patients (ou les décideurs) à qui le médecin fournit des soins continus
  - 4.4.2. Reconnaître lorsque les antimicrobiens pourraient jouer un rôle dans les soins palliatifs

**5. Utiliser les techniques d'intervention, tant diagnostiques que thérapeutiques, de façon compétente et appropriée**

- 5.1. Démontrer l'exécution efficace, appropriée et opportune des interventions diagnostiques pertinentes aux maladies infectieuses
  - 5.1.1. Appliquer des règles de sécurité pour la collecte et la manipulation d'échantillons au laboratoire de microbiologie, notamment en recourant à de l'équipement de protection individuelle

**6. Consulter au besoin d'autres professionnels de la santé tout en reconnaissant les limites de leur expertise**

- 6.1. Démontrer qu'ils connaissent les limites de leur expertise
- 6.2. Démontrer qu'ils peuvent au besoin consulter un autre professionnel efficacement, de façon appropriée et en temps opportun pour optimiser les soins dispensés aux patients
- 6.3. Organiser des services de soins de suivi appropriés pour les patients, leur famille et leurs proches aidants

## Communicateur

### **Définition :**

Comme *communicateurs*, les médecins spécialistes en maladies infectieuses facilitent efficacement la relation médecin-patient et les échanges dynamiques qui se produisent avant, pendant et après la rencontre.

### **Compétences clés et habilitantes : Les médecins spécialistes en maladies infectieuses peuvent...**

#### **1. Établir avec les patients, leur famille et leurs proches aidants un rapport et une confiance ainsi qu'une relation conforme à l'éthique**

- 1.1. Reconnaître que le fait d'être bon communicateur constitue une compétence clinique essentielle pour les médecins et qu'une bonne communication médecin-patient peut favoriser la satisfaction du patient, la satisfaction du médecin, l'observance du traitement et l'amélioration des résultats cliniques
- 1.2. Reconnaître que les patients peuvent nommer des personnes autres que leur famille et leurs proches aidants comme soutiens principaux
- 1.3. Démontrer une attitude positive et sans jugement envers les patients, leur famille et leurs soutiens
  - 1.3.1. Reconnaître l'importance de développer et de maintenir ces liens avec les groupes de patients vulnérables et marginalisés, qui pourraient être stigmatisés en raison de leur maladie infectieuse ou des facteurs qui les placent à risque d'infection
  - 1.3.2. Appliquer leurs compétences et faire preuve de sollicitude en tentant de cerner et d'examiner les enjeux qui pourraient être délicats pour les patients, comme les pratiques sexuelles et la consommation de drogues illégales
  - 1.3.3. Connaître la terminologie que les patients pourraient utiliser pour décrire leurs pratiques et leurs comportements
  - 1.3.4. Se familiariser avec les croyances en matière de santé et de maladie des patients de différentes origines ethnoculturelles
  - 1.3.5. Établir des relations thérapeutiques positives, caractérisées par la compréhension, la confiance, le respect, l'honnêteté et l'empathie avec les patients, leur famille et leurs proches aidants, et leurs soutiens
  - 1.3.6. Communiquer les renseignements complexes aux patients, à leur famille et à leurs proches aidants dans un langage compréhensible, en tenant compte de leur niveau scolaire et de leurs compétences linguistiques
- 1.4. Respecter le secret professionnel, la vie privée et l'autonomie des patients
  - 1.4.1. Reconnaître que les patients souffrant d'une maladie infectieuse peuvent se sentir vulnérables en ce qui concerne la confidentialité, la protection de leur vie privée et leur autonomie

- 1.4.2. Communiquer avec les patients dans les cas où le médecin est tenu par la loi de divulguer des renseignements personnels sur les patients, comme le fait qu'ils ont une infection transmissible
  - 1.5. Conseiller et soutenir les patients souffrant d'une infection nouvellement diagnostiquée, en particulier dans les cas d'infections chroniques, possiblement stigmatisantes, ou contagieuses
  - 1.6. Écouter efficacement et obtenir et résumer les antécédents pertinents fournis par les patients, la famille et les proches aidants, les soutiens et les communautés
  - 1.7. Être à l'affût des indices non verbaux et en tenir compte
    - 1.7.1. Reconnaître que les patients qui se sentent gênés ou honteux d'avoir une maladie infectieuse ou d'avoir eu des comportements ayant mené à l'infection peuvent lancer des signaux non verbaux
    - 1.7.2. Obtenir la collaboration des patients réticents, ambivalents ou hostiles durant les consultations cliniques
  - 1.8. Faciliter efficacement une rencontre clinique structurée
  - 1.9. Faire preuve de respect envers les patients, leur famille et leurs proches aidants, et leurs soutiens ainsi que leurs valeurs et préférences en matière de santé, qui peuvent être différents des valeurs du spécialiste
- 2. Recueillir et faire la synthèse précise des renseignements pertinents et des points de vue des patients, de leur famille et de leurs proches aidants, de collègues et d'autres professionnels**
- 2.1. Recueillir des renseignements au sujet de la maladie et aussi des croyances, des préoccupations, des attentes et de l'expérience de la maladie des patients
  - 2.2. Chercher et résumer des renseignements pertinents provenant d'autres sources comme la famille et les proches aidants du patient et d'autres professionnels, tout en respectant la vie privée et la confidentialité
    - 2.2.1. Demander de l'information sur les croyances culturelles susceptibles d'influencer la santé du patient auprès de ressources telles que les associations culturelles et les organismes de soutien
  - 2.3. Reconnaître l'impact de facteurs comme l'âge, le sexe, les pratiques sexuelles, l'origine ethnoculturelle, le soutien social, les pratiques de soins alternatives, la toxicomanie, le soutien financier, l'éducation et les influences émotionnelles sur la maladie d'un patient

**3. Transmettre avec exactitude des explications et des renseignements pertinents aux patients, à leur famille et à leurs proches aidants, à des collègues et à d'autres professionnels**

- 3.1. Présenter des renseignements à un patient et aux membres de sa famille, aux collègues et à d'autres professionnels de façon compatissante et compréhensible pour encourager la discussion et la participation à la prise de décision
  - 3.1.1. Être sensibilisé au risque de transmettre des messages ambigus aux patients et à leur famille, particulièrement en ce qui concerne le choix des épreuves de diagnostic, des agents antimicrobiens, de la durée de la thérapie antimicrobienne ainsi que des mesures de prévention et de contrôle des infections
  - 3.1.2. Utiliser diverses stratégies pour obtenir la collaboration des patients réticents, ambivalents ou hostiles, incluant les patients réticents aux vaccins
  - 3.1.3. Communiquer avec d'autres professionnels de la santé de façon à faciliter la communication de messages cohérents aux patients, à leur famille et à leurs proches aidants
  - 3.1.4. Divulguer les événements indésirables
- 3.2. Régler les problèmes de communication de façon efficace, y compris pour l'obtention du consentement éclairé du patient, l'annonce d'une mauvaise nouvelle, le respect des exigences en matière de déclaration et de dépistage des contacts de la santé publique, et la gestion de la colère, de la confusion et des malentendus
  - 3.2.1. Obtenir le consentement éclairé et l'assentiment du patient, notamment pour le dépistage du VIH et l'administration de vaccins

**4. Faire en sorte que les patients, leur famille, leurs proches aidants et les autres professionnels aient la même compréhension des enjeux, des problèmes et des plans pour élaborer un plan de traitement commun**

- 4.1. Définir et explorer efficacement les problèmes à aborder à la suite d'une rencontre avec un patient, en tenant compte du contexte, des réponses du patient, de ses préoccupations et de ses préférences
- 4.2. Respecter la diversité et les différences, dont les effets de la problématique homme-femme, de la religion, de l'identité et de l'orientation sexuelle ainsi que des croyances culturelles sur la prise de décision
- 4.3. Encourager la discussion, les questions et l'échange au cours de la rencontre
- 4.4. Pour l'élaboration du plan de traitement, faire participer les patients, la famille, les proches aidants et les professionnels de la santé compétents à la prise de décision
  - 4.4.1. Reconnaître que les patients marginalisés peuvent se sentir désemparés et avoir besoin de soutiens additionnels, comme un travailleur social ou

un défenseur des droits des patients, pour les aider à prendre des décisions

**5. Transmettre des renseignements oraux, écrits ou électroniques efficaces au sujet d'une rencontre**

- 5.1. Tenir des dossiers clairs, exacts et appropriés sur les rencontres cliniques et les plans
  - 5.1.1. Rédiger des lettres bien organisées en y donnant des instructions claires au médecin orienteur et aux autres professionnels de la santé au besoin
  - 5.1.2. Rédiger des ordonnances et des notes sur l'évolution des patients, organisées et lisibles dans le dossier médical
- 5.2. Présenter des rapports oraux au sujet des rencontres cliniques et des plans
- 5.3. Fournir de l'information médicale pertinente pour assurer le transfert sécuritaire des soins

**6. Présenter de manière efficace l'information médicale au public ou aux médias concernant les problèmes médicaux**

- 6.1. Reconnaître les sujets qui sont susceptibles d'intéresser le public, comme les flambées de maladies transmissibles, la vaccination, la résistance aux antimicrobiens et les menaces potentielles comme le bioterrorisme, les pandémies et les infections émergentes
- 6.2. Contribuer à l'élaboration d'outils d'éducation et d'information des patients et du public
- 6.3. Transmettre l'information de façon précise et facile à comprendre

**Collaborateur**

**Définition :**

Comme *collaborateurs*, les médecins spécialistes en maladies infectieuses travaillent efficacement dans une équipe de soins de santé afin de prodiguer des soins optimaux aux patients.

**Compétences clés et habilitantes : Les médecins spécialistes en maladies infectieuses peuvent...**

**1. Participer efficacement et comme il se doit à l'activité d'une équipe interprofessionnelle de soins de santé**

- 1.1. Décrire les rôles et les responsabilités du spécialiste à d'autres professionnels, particulièrement dans les contextes suivants :
  - 1.1.1. des comités de prévention et de contrôle des infections, de gestion des agents antimicrobiens, pharmaceutiques et thérapeutiques dans les établissements de soins de courte durée et autres établissements
  - 1.1.2. des équipes de soins interprofessionnelles, y compris des équipes responsables des thérapies contre le VIH, l'hépatite et les MTS, des greffes et des thérapies intraveineuses ambulatoires en milieu hospitalisé et ambulatoire
- 1.2. Décrire les rôles et les responsabilités d'autres professionnels membres de l'équipe de soins de santé
- 1.3. Reconnaître et respecter les rôles, les responsabilités et les compétences multiples d'autres professionnels par rapport aux leurs
- 1.4. Collaborer avec d'autres personnes pour évaluer, planifier, prodiguer et intégrer des soins à des patients individuels ou à des groupes de patients
  - 1.4.1. Reconnaître que des fournisseurs de soins de santé et de soins autres que des soins de santé travaillant en établissement hospitalier et dans la collectivité contribuent à l'intégration des soins
  - 1.4.2. Travailler efficacement comme membre d'une équipe lorsqu'ils n'occupent pas un rôle de leadership
- 1.5. Collaborer avec d'autres intervenants pour évaluer, planifier, prodiguer des soins et revoir d'autres tâches, par exemple concernant des problèmes de recherche, la formation, l'examen de programmes ou des responsabilités administratives
  - 1.5.1. Savoir que la plupart des activités en établissement de soins et dans les universités nécessitent une collaboration avec des collègues et d'autres professionnels du domaine de la santé et d'autres domaines
  - 1.5.2. Participer aux comités de prévention et de contrôle des infections, aux comités pharmaceutiques et thérapeutiques et aux comités de gestion des agents antimicrobiens
  - 1.5.3. Participer aux activités d'agrément de l'hôpital
  - 1.5.4. Participer aux activités et aux programmes éducatifs destinés aux travailleurs de la santé sur les maladies infectieuses, leur prévention et leur gestion

- 1.6. Participer aux réunions des équipes interprofessionnelles
  - 1.6.1. Travailler en collaboration avec les membres des équipes interprofessionnelles pour offrir les meilleurs résultats possible aux patients
- 1.7. Créer des liens interdépendants avec les autres professionnels pour offrir des soins de qualité, fondés sur les principes de la dynamique d'équipe
- 1.8. Décrire les principes de la dynamique d'équipe
- 1.9. Respecter l'éthique de l'équipe, y compris la confidentialité, l'affectation des ressources et le professionnalisme
- 1.10. Faire preuve de leadership dans une équipe de soins de santé de façon appropriée

**2. Collaborer efficacement avec d'autres professionnels de la santé afin d'éviter des conflits interprofessionnels, de les négocier et de les résoudre**

- 2.1. Respecter leurs collègues et les membres d'une équipe interprofessionnelle
- 2.2. Collaborer avec d'autres professionnels pour prévenir les conflits
  - 2.2.1. Reconnaître que les activités et les politiques relatives à la prévention et au contrôle des infections et à la gestion des agents antimicrobiens peuvent aller à l'encontre du modèle de pratique d'autres médecins et des croyances conventionnelles
  - 2.2.2. Utiliser des stratégies visant à minimiser le potentiel de conflits liés à la prévention et au contrôle des infections et à la gestion responsable des antimicrobiens ou aux responsabilités pharmaceutiques et thérapeutiques
- 2.3. Respecter les différences et le champ de pratique d'autres professions
  - 2.3.1. Reconnaître que différents professionnels ont différents niveaux de connaissance, différentes attitudes et différents niveaux de respect des pratiques reconnues en matière de prévention et de contrôle des infections, de vaccination et de prescriptions d'antimicrobiens
  - 2.3.2. Faire preuve de collaboration dans les efforts visant à former les autres professionnels sur les pratiques reconnues en matière de prévention et de contrôle des infections et de prescription des antimicrobiens et des vaccins
- 2.4. Réfléchir à leurs propres différences, incompréhensions et limites qui peuvent contribuer à la tension entre professionnels
- 2.5. Réfléchir sur le fonctionnement de l'équipe interprofessionnelle



2.6. Recourir à la négociation fondée sur la collaboration pour résoudre les conflits

2.6.1. Résoudre les conflits associés à la prévention et au contrôle des infections, aux analyses de laboratoire et aux responsabilités relatives à l'utilisation et à la gestion responsable des antimicrobiens

## **Gestionnaire**

### ***Définition :***

Comme *gestionnaires*, les médecins spécialistes en maladies infectieuses participent à part entière à la vie d'organisations de soins de santé où ils organisent des pratiques durables, prennent des décisions sur l'affectation des ressources et contribuent à l'efficacité du système de soins de santé

### ***Compétences clés et habilitantes : Les médecins spécialistes en maladies infectieuses peuvent...***

#### **1. Participer à des activités qui contribuent à l'efficacité de leurs organisations et systèmes de soins de santé**

- 1.1. Travailler en collaboration avec d'autres membres de leur organisation pour les conseiller sur :
  - 1.1.1. les activités de prévention et de contrôle des infections et les stratégies de gestion des agents antimicrobiens
  - 1.1.2. la planification des urgences relatives aux maladies infectieuses comme les pandémies d'influenza, les désastres naturels, les agents pathogènes émergents et les cas de bioterrorisme
  - 1.1.3. les enjeux de santé au travail relatifs aux infections dans un environnement de soins de santé
  - 1.1.4. les recommandations et les stratégies en matière de vaccination
- 1.2. Participer à l'évaluation et à l'amélioration des processus systémiques de maintien de la qualité, y compris les initiatives sur la sécurité des patients
  - 1.2.1. Siéger aux comités de prévention et de contrôle des infections, de gestion responsable des antimicrobiens et des comités pharmaceutiques et thérapeutiques
  - 1.2.2. Effectuer des vérifications dans divers domaines comme les infections associées au domaine de la santé et l'utilisation d'antimicrobiens en collaboration avec d'autres travailleurs de la santé
  - 1.2.3. Participer aux vérifications des incidents critiques, des quasi-accidents et des interventions
  - 1.2.4. Connaître les principes et les pratiques d'amélioration continue de la qualité dans les soins de santé

- 1.3. Décrire la structure et le fonctionnement du système de santé en ce qui a trait à la surspécialité en maladies infectieuses, y compris les rôles des médecins
  - 1.3.1. Connaître les rôles et responsabilités des agences et des professionnels locaux, provinciaux et fédéraux de la santé et leur lien avec les spécialistes en maladies infectieuses
  - 1.3.2. Décrire le rôle des ministères provinciaux de la santé et leurs liens avec les établissements de santé
- 1.4. Décrire les principes du financement des soins de santé, y compris la rémunération des médecins, l'établissement des budgets et le financement des organisations
  - 1.4.1. Reconnaître le rôle des médecins dans la gestion des programmes, y compris dans les processus budgétaires et les plaidoyers pour des ressources accrues au besoin

## **2. Gérer efficacement leur pratique et leur carrière**

- 2.1. Déterminer les priorités et gérer leur temps pour établir un juste équilibre entre les soins aux patients, les exigences de la pratique, les activités extérieures et la vie personnelle
- 2.2. Gérer une pratique, notamment les ressources financières et humaines
  - 2.2.1. Gérer efficacement le temps et le travail en tant que médecin indépendant ou comme membre d'une équipe intradisciplinaire ou interdisciplinaire ou interprofessionnelle
  - 2.2.2. Traiter efficacement des questions de rendez-vous manqués ou de retards par les patients et les autres questions de gestion qui pourraient survenir, comme les patients aux prises avec des problèmes de consommation de drogue ou d'alcool
  - 2.2.3. Connaître les différents modes de prestation de soins aux patients souffrant de maladies infectieuses dans différents établissements, y compris le traitement sous surveillance directe des patients souffrant de tuberculose, le traitement ambulatoire et le traitement antimicrobien à domicile
  - 2.2.4. Participer à la planification de programmes, à l'élaboration des budgets et à l'évaluation des modes spéciaux de prestation de soins pour les maladies infectieuses, y compris la thérapie intraveineuse ambulatoire et le traitement sous surveillance directe
  - 2.2.5. Démontrer les compétences fondamentales de négociation
  - 2.2.6. Établir les priorités et gérer les responsabilités concurrentes durant les périodes de garde

- 2.3. Mettre en œuvre des processus visant à assurer l'amélioration de leur pratique personnelle
  - 2.3.1. Développer une stratégie de formation professionnelle continue, comprenant la participation à des programmes éducatifs structurés et des révisions régulières de la documentation
  - 2.3.2. Élaborer une stratégie d'évaluation des pratiques personnelles qui peuvent inclure des vérifications périodiques de l'utilisation des ressources et des résultats pour les patients
- 2.4. Utiliser la technologie de l'information de manière appropriée aux fins des soins aux patients

### **3. Répartir judicieusement les ressources du secteur des soins de santé, qui sont limitées**

- 3.1. Comprendre l'importance de la juste répartition des ressources de la santé en établissant un équilibre entre l'efficacité, l'efficience et l'accès, d'une part, et le soin optimal des patients, d'autre part
  - 3.1.1. Discuter des répercussions économiques de la prévention et du contrôle des infections
  - 3.1.2. Appliquer les pratiques de prévention et de contrôle des infections et les connaissances connexes pour prévenir les maladies et enquêter sur les flambées de maladies infectieuses dans les hôpitaux et la collectivité
  - 3.1.3. Utiliser leur expertise en pharmacothérapie pour participer à l'établissement de la liste des agents antimicrobiens et des produits de vaccination admissibles de l'hôpital en tenant compte de la rentabilité de ces agents et produits
- 3.2. Appliquer des données probantes et des processus de gestion pour dispenser des soins dont le coût est approprié
  - 3.2.1. Consulter et appliquer une vaste base de renseignements aux soins des patients dans un contexte ambulatoire, hospitalier et autre, y compris les connaissances des procédures de laboratoire les plus efficaces
  - 3.2.2. Comprendre l'importance de la gestion des agents antimicrobiens dans l'utilisation optimale des ressources

### **4. Jouer des rôles d'administrateur et de chef de file**

- 4.1. Participer efficacement aux comités et aux réunions
  - 4.1.1. Être une ressource efficace pour le comité de prévention et de contrôle des infections
  - 4.1.2. Agir en tant que conseiller sur les agents antimicrobiens pour le comité pharmaceutique et thérapeutique

- 4.1.3. Comprendre la préparation en cas d'urgences relatives aux maladies infectieuses
- 4.2. Diriger ou mettre en œuvre des changements apportés aux soins de santé
- 4.3. Planifier des éléments pertinents à la prestation des soins de santé (comme les horaires de travail et de garde)

## **Promoteur de la santé**

### ***Définition :***

Comme *promoteurs de la santé*, les médecins spécialistes en maladies infectieuses utilisent leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et le mieux-être des patients, des collectivités et des groupes.

### ***Compétences clés et habilitantes : Les médecins spécialistes en maladies infectieuses peuvent...***

- 1. Répondre aux besoins et aux problèmes de santé de patients individuels dans le cadre des soins aux patients**
  - 1.1. Définir les besoins sanitaires d'un patient individuel
    - 1.1.1. Cerner les déterminants de la santé propres à un patient en particulier
    - 1.1.2. Adapter les évaluations et la gestion des patients en fonction des déterminants particuliers de la santé
    - 1.1.3. Déterminer la capacité des patients à accéder à différents services du système de santé et du système social
  - 1.2. Repérer des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies auprès de personnes auxquelles ils prodiguent des soins
    - 1.2.1. Reconnaître que les patients souffrant de maladies infectieuses peuvent être vulnérables à la discrimination, à la pauvreté, aux agressions sexuelles et à la violence
    - 1.2.2. Défendre le patient dans la collectivité ou au sein de l'équipe de santé, y compris appuyer les efforts des patients visant à obtenir des médicaments à coût abordable, de l'aide juridique et un logement, en les aiguillant vers les services sociaux, les organisations communautaires et l'aide juridique
    - 1.2.3. Déterminer les comportements qui mettent les patients à risque de résultats néfastes pour la santé, comme la consommation de drogues récréatives, la consommation excessive d'alcool, les voyages non sécuritaires, la manipulation non sécuritaire des aliments et les pratiques sexuelles dangereuses, et recommander des stratégies pour réduire ces risques

- 1.2.4. Privilégier et promouvoir une approche fondée sur les preuves en matière de prévention et de gestion des maladies infectieuses, y compris la vaccination et les risques que posent les théories non éprouvées
  - 1.2.5. Reconnaître et dissiper les idées fausses que les gens peuvent avoir sur l'efficacité et la sécurité des vaccins
- 1.3. Reconnaître la possibilité qu'il y ait des intérêts divergents entre les personnes qui défendent un enjeu et la collectivité en général

## **2. Répondre aux besoins sanitaires des collectivités qu'ils servent**

- 2.1. Décrire les milieux de pratique qu'ils servent
- 2.2. Repérer des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies dans les collectivités qu'ils servent et y réagir de la façon appropriée
  - 2.2.1. Déterminer les initiatives et les programmes visant à réduire les infections dans la collectivité, y compris les programmes de vaccination, le dépistage d'infections, les programmes de promotion de lavage des mains et les programmes d'échange de seringues
  - 2.2.2. Défendre les patients souffrant de maladies infectieuses, notamment en siégeant à des comités et à des groupes de travail
  - 2.2.3. Promouvoir la gestion des agents antimicrobiens
- 2.3. Reconnaître qu'il peut y avoir des intérêts divergents entre les gouvernements, les collectivités desservies et les autres groupes, comme des politiques gouvernementales en conflit avec les preuves à l'appui des interventions de réduction des risques

## **3. Définir les déterminants de la santé des groupes qu'ils servent**

- 3.1. Cerner les déterminants psychologiques, sociaux et physiques de la santé de la population, y compris les obstacles qui empêchent d'avoir une santé optimale et d'accéder aux soins et aux ressources
  - 3.1.1. Reconnaître que les personnes à risque d'infections découlant de l'injection de drogues proviennent de milieux à faible niveau d'instruction et de statut socioéconomique modeste
- 3.2. Repérer les groupes vulnérables ou marginalisés, y compris les immigrants et les personnes vulnérables au VIH, à la tuberculose, à l'hépatite virale et aux maladies transmises sexuellement, et réagir de la façon appropriée
  - 3.2.1. Faire connaître les connaissances disponibles en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies aux groupes vulnérables ou marginalisés, y compris dans les cliniques de rue, les programmes

d'échange de seringues et les programmes sur les pratiques sexuelles sûres

- 3.2.2. Contribuer à la production de données fondées sur la population afin d'améliorer la compréhension des enjeux de santé auxquels font face les groupes vulnérables ou marginalisés

#### **4. Promouvoir la santé de patients individuels, de collectivités et de groupes**

- 4.1. Décrire une façon de mettre en œuvre un changement d'un déterminant de la santé d'un groupe qu'ils servent
- 4.2. Décrire l'effet des politiques publiques sur la santé des groupes servis
  - 4.2.1. Déterminer les politiques qui influent sur la santé, de façon positive ou négative, comme la vaccination des enfants, l'isolement et la quarantaine, les restrictions relatives aux antimicrobiens, les programmes de réduction des méfaits et la prophylaxie postexposition pour les expositions non professionnelles au VIH
- 4.3. Repérer les points d'influence dans le système de santé et sa structure
  - 4.3.1. Identifier les personnes-ressources au sein du système de santé, y compris les administrateurs des hôpitaux, les experts en communication et les médecins hygiénistes qui sont en mesure d'apporter des changements qui auront des répercussions sur les groupes desservis
- 4.4. Décrire les enjeux éthiques et professionnels inhérents à la représentation dans le domaine de la santé, y compris l'altruisme, la justice sociale, l'autonomie, l'intégrité et l'idéalisme
- 4.5. Reconnaître que les mesures d'isolement et de quarantaine servant à prévenir la transmission des infections peuvent entraver l'autonomie, la liberté et la qualité des soins du patient
- 4.6. Reconnaître que les exigences juridiques en matière de déclaration des maladies infectieuses peuvent placer le médecin en conflit avec les souhaits de confidentialité et de protection de la vie privée du patient
- 4.7. Reconnaître la possibilité inhérente de conflits entre leur rôle de promoteur de la santé qui intervient en faveur d'un patient ou d'une collectivité et celui de gestionnaire ou gardien
- 4.8. Décrire le rôle de la profession médicale dans l'intervention collective en faveur de la santé et de la sécurité des patients

## Érudit

### **Définition**

Comme *érudits*, les médecins spécialistes en maladies infectieuses démontrent un engagement de toute une vie envers l'apprentissage fondé sur la réflexion, ainsi que la création, la diffusion, l'application et l'utilisation de connaissances médicales.

### **Compétences clés et habilitantes : Les médecins spécialistes en maladies infectieuses peuvent...**

#### **1. Maintenir et améliorer les activités professionnelles par l'acquisition continue du savoir**

- 1.1. Décrire les principes du maintien de la compétence
  - 1.1.1. Expliquer les exigences de maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
  - 1.1.2. Expliquer les principes de formation professionnelle continue
  - 1.1.3. Formuler des objectifs et des projets d'apprentissage personnels pertinents
- 1.2. Décrire les principes et les stratégies de mise en œuvre d'un système de gestion du savoir personnel
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'apprentissage dans la pratique et en tenir compte
  - 1.3.1. Reconnaître et corriger les lacunes dans les connaissances par un apprentissage ciblé
- 1.4. Procéder à des vérifications de la pratique personnelle
- 1.5. Poser une question appropriée concernant l'apprentissage
- 1.6. Consulter et interpréter les données probantes pertinentes
- 1.7. Appliquer de nouvelles connaissances à la pratique
- 1.8. Évaluer l'incidence de tout changement dans la pratique
- 1.9. Documenter le processus d'apprentissage

#### **2. Évaluer de façon critique de l'information médicale et ses sources et en faire une utilisation judicieuse lors de la prise de décisions touchant à la pratique**

- 2.1. Décrire les principes de l'évaluation critique
- 2.2. Évaluer de façon critique les données probantes obtenues afin de répondre à une question clinique
- 2.3. Intégrer des conclusions d'évaluation critique aux soins cliniques

**3. Faciliter l'acquisition du savoir pour les patients, leur famille et leurs proches aidants, les étudiants, les résidents, d'autres professionnels de la santé, le public et d'autres intervenants**

- 3.1. Décrire les principes d'apprentissage pertinents à la formation en médecine
  - 3.1.1. Discuter des modèles d'enseignement pour l'éducation des patients et des collègues
- 3.2. En collaboration, définir les besoins d'apprentissage et les résultats souhaités chez des tiers
- 3.3. Choisir des stratégies efficaces d'enseignement et un contenu permettant de faciliter l'apprentissage chez des tiers, notamment des étudiants, des résidents juniors et d'autres professionnels de la santé
- 3.4. Animer des conférences ou des présentations efficaces
- 3.5. Évaluer des activités d'enseignement et y réfléchir
- 3.6. Fournir une rétroaction efficace
  - 3.6.1. Évaluer les connaissances, les aptitudes et les compétences des apprenants en début de carrière sur le service des maladies infectieuses
- 3.7. Décrire les principes de l'éthique qui ont trait à l'enseignement

**4. Contribuer à la création, à la diffusion, à l'application et à l'utilisation de connaissances et de pratiques médicales nouvelles**

- 4.1. Décrire les principes de la recherche et de la recherche savante
- 4.2. Décrire les principes de l'éthique de la recherche
- 4.3. Poser une question érudite sur les aspects cliniques des maladies infectieuses ou la recherche dans le domaine
- 4.4. Effectuer une recherche systématique de données probantes pour repérer les lacunes dans les connaissances relatives à la question clinique ou de recherche
- 4.5. Choisir et mettre en œuvre des méthodes appropriées pour répondre à la question
- 4.6. Diffuser des renseignements scientifiques ou médicaux dans la documentation évaluée par les pairs
- 4.7. Mettre une solution en pratique, au besoin
- 4.8. Réaliser un projet de recherche sur les maladies infectieuses pouvant être publié dans une publication à comité de lecture ou présentée au cours d'une réunion universitaire



## Professionnel

### **Définition :**

Comme *professionnels*, les spécialistes en maladies infectieuses se consacrent à la santé et au mieux-être de la personne et de la société, à la pratique respectueuse de l'éthique, à l'autoréglementation de la profession et aux critères rigoureux de comportements personnels.

### **Compétences clés et habilitantes : Les médecins spécialistes en maladies infectieuses peuvent...**

#### **1. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société par une pratique respectueuse de l'éthique**

- 1.1. Avoir les comportements professionnels appropriés dans la pratique, ce qui comprend l'honnêteté, l'intégrité, le dévouement, la compassion, le respect, la reconnaissance de la diversité et l'altruisme
  - 1.1.1. Comprendre ses propres croyances et valeurs portant sur les questions entourant les maladies infectieuses et pouvant influencer sur les soins professionnels qu'ils offrent
  - 1.1.2. Avoir une bonne conscience de soi
  - 1.1.3. Faire preuve de professionnalisme en tout temps, y compris durant les périodes de garde
- 1.2. Démontrer leur dévouement à dispenser des soins de la plus grande qualité et de maintenir leur compétence
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'éthique qui se posent relativement aux maladies infectieuses, comme le consentement éclairé, les directives préalables, la confidentialité, les soins de fin de vie, l'isolement et la quarantaine et la nécessité de traiter avec des personnes qui peuvent mettre la vie d'autrui à risque par leurs pratiques sexuelles ou leurs autres comportements
- 1.4. Démontrer des processus de prise de décision éthique
- 1.5. Repérer, déclarer et gérer les conflits d'intérêts perçus, potentiels et réels
  - 1.5.1. Reconnaître les conflits d'intérêts potentiels découlant des interactions avec les fabricants ou les distributeurs d'agents antimicrobiens, de vaccins, de diagnostics et de dispositifs et d'équipement de prévention des infections
- 1.6. Reconnaître les principes et les limites de la vie privée et de la confidentialité chez les patients tels que définis par la loi et les normes d'exercice de la profession, ce qui comprend :
  - 1.6.1. Les questions de confidentialité qui sont essentielles à la pratique de la subsécialité en maladies infectieuses, y compris la déclaration des cas de VIH

- 1.6.2. La communication avec les patients, au besoin, dans les cas où le médecin est tenu par la loi de divulguer des renseignements personnels sur les patients, comme le fait qu'ils ont une infection transmissible
  - 1.7. Entretenir des relations purement professionnelles avec les patients, leur famille et leurs proches aidants
  - 1.8. Faire preuve de tolérance envers l'ambiguïté, l'incertitude et la possibilité d'erreurs dans la prise de décisions; faire preuve de souplesse et de volonté à s'adapter aux conditions changeantes
- 2. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société en participant à l'autoréglementation de la profession**
- 2.1. Connaître et comprendre les codes de pratique de la profession, fondés sur la loi et la déontologie, y compris
    - 2.1.1. Avoir une conduite appropriée dans les interactions avec l'industrie, notamment avec les fabricants et les distributeurs d'antimicrobiens, de vaccins, de dispositifs et d'équipement de prévention des infections et des produits de diagnostic
  - 2.2. S'acquitter des obligations réglementaires et législatives découlant de la pratique courante
    - 2.2.1. Connaître les exigences en matière de déclaration des maladies transmissibles
    - 2.2.2. Connaître les règles juridiques et éthiques d'un comportement professionnel et les obligations des médecins spécialistes en maladies infectieuses, y compris les lois sur la santé publique concernant les infections à déclaration obligatoire et la déclaration des agressions sexuelles
  - 2.3. Démontrer leurs responsabilités face aux ordres de médecins
  - 2.4. Reconnaître le comportement antiprofessionnel de tiers dans la pratique et y réagir
  - 2.5. Participer à l'examen de pairs
- 3. Démontrer un engagement envers la santé des médecins et la viabilité de leur pratique**
- 3.1. Établir un équilibre entre les priorités personnelles et professionnelles afin d'assurer leur santé personnelle et la viabilité de leur pratique
  - 3.2. S'efforcer d'accentuer leur sensibilisation et leur perspicacité personnelles et professionnelles
  - 3.3. Reconnaître les cas où d'autres professionnels sont dans le besoin et y réagir de la façon appropriée

*OBJECTIFS DE LA FORMATION EN MALADIES INFECTIEUSES (2012)*

- 3.4. Recourir à des pratiques sécuritaires en tout temps, y compris dans le laboratoire de microbiologie et durant les périodes de garde
- 3.5. Bien évaluer les risques associés à la pose d'équipement de protection individuelle

*Ce document sera revu par le Comité de spécialité en maladies infectieuses d'ici novembre 2020.*

**APPROUVÉ** – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – Juin 2012

**MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE** – Bureau de l'éducation spécialisée – Novembre 2018